



Stage : Nouveau schémas de Pseudonymisation

Référence	CYBERINSTITUTE-INT-20016
Description	<p>La pseudonymisation est une technique de protection des données utilisée pour limiter l'impact d'une fuite. Il est important de remarquer qu'il s'agit d'une des rares techniques mentionnées dans le règlement général sur la protection des données (RGPD). La pseudonymisation est une technique très ancienne mais il reste beaucoup de propriétés à étudier en termes de complexité. Récemment, Anja Lehmann d'IBM Zurich a proposé ScrambleDB à PETS 2019 un schéma permettant de faire du Pseudonymization-as-a-Service. L'objectif sera d'étudier cette proposition pour pouvoir en changer certaines de propriétés.</p> <p><u>Contexte</u></p> <p>Le Grenoble Alpes Cybersecurity Institute regroupe environ 150 chercheurs - experts en informatique, cryptographie, micro-électronique mais également en droit international, politique et économie - issus de 16 laboratoires de l'Univ. Grenoble Alpes et travaillant dans les domaines de la cybersécurité et de la protection de la vie privée. Ses principaux axes de recherche sont les éléments sécurisés à bas coût, les infrastructures critiques sécurisées et leur gestion en terme de cycle de vie, l'analyse de vulnérabilité et les défis globaux en termes d'analyse des risques et de validation des grands systèmes, incluant la résilience pratique dans l'industrie et la société. En prenant en compte l'impact sociétal de la cybersécurité, cette approche – dite holistique – permet d'intégrer la recherche fondamentale dans un contexte plus large, donc plus pertinent (https://cybersecurity.univ-grenoble-alpes.fr).</p>
Prérequis	Master 1 en Cryptologie et sécurité

Encadrant(s)	Cédric Lauradoux
Candidature	Envoyer CV, lettre de motivation avec recommandation(s) de 1 ou 2 référents (dont responsable de la formation), relevés de notes de M1 (obligatoire) à cyberalps-contact@univ-grenoble-alpes.fr Pour plus d'information sur le stage, contacter [cedric.lauradoux@inria.fr]
Localisation	INRIA Grenoble Montbonnot
Date de début	01/03/2020
Durée	6 mois
Gratification	Selon réglementation en vigueur (env. 560€/mois). Possibilité de prise en charge partielle des frais de transport.